



AVIS AFFOUAGE 2025

L'inscription à l'affouage au titre de l'année 2025 est ouverte.

1° Conditions d'inscription :

- Une seule inscription par foyer
- Etre domicilié dans la commune six mois consécutifs
- Etre électeur dans la commune
- Verser la taxe d'habitation
- Aucun remboursement ou échange ne sera effectué.
- Les lots attribués doivent être pris en l'état ou abandonnés.

2° Tarifs :

Personnes ayant plus de 65 ans	20 euros
Toutes les autres personnes	35 euros

Les corvées ne peuvent plus se réaliser.

3° Date limite d'inscription : Suite aux chutes de neige qui ont entraîné beaucoup de dégâts au bord des routes, il est essentiel de faire partir ces bois en priorité, avant fin juin. Que les personnes intéressées pour effectuer cet **affouage anticipé**, s'inscrivent **avant fin mai**.

Pour les affouagistes non intéressés par ces bois, l'inscription doit se faire avant **vendredi 13 juin 2025**

4° Modalités d'inscription :

Afin de limiter les accidents, une formation gratuite de sensibilisation sur le bucheronnage est régulièrement dispensée par l'APTV en liaison avec l'ONF. Actuellement la commune ne l'impose pas mais recommande vivement aux affouagistes de suivre cette dernière. Informations présentes sur le site internet de la commune.

Les personnes intéressées doivent se présenter personnellement et physiquement en mairie (lundi, Mardi de 9 à 11 heures 00 et jeudi de 14 à 16 heures) afin de signer le règlement où sera mentionnée l'intention de l'affouagiste par rapport à cette formation.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer en mairie, le paiement pour une inscription devra obligatoirement être accompagné du règlement signé par l'affouagiste. Le règlement peut être demandé en mairie ou téléchargé sur le site de la commune (www.notredamedupre.fr)

Cette réglementation s'applique également aux personnes ne pouvant bénéficier de l'affouage mais souhaitant acheter des coupes de bois à la commune.

